



Projets liés à l'eau : demander la subvention 1% eau

Les associations loi de 1901 à but non lucratif, dont l'existence juridique est établie depuis au moins un an à la date de dépôt du dossier, peuvent bénéficier d'une subvention de la part de Brest métropole sur ce dispositif.

Vous trouverez sur cette page l'ensemble des informations pour préparer et réaliser votre démarche en toute sérénité.



Vous êtes une personne en situation de handicap et cela complique habituellement vos démarches ? Découvrez comment nous contacter via notre page "[Personnes en situation de handicap](#)"

Avant de commencer



Cette démarche peut être réalisée :

- > **100% en ligne** : non
- > **Par email** : oui
- > **Par courrier postal** : oui
- > **Via le service de renseignement téléphonique** : non
- > **En rendez-vous physique en mairie** : oui ([consulter la liste des mairies](#))

En cas d'urgence, nous vous recommandons de passer par notre **service de renseignement téléphonique : 02 98 00 80 80**.

Cette démarche est **gratuite**.

La lecture de cette page prend **5 minutes**.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

- > Votre association, à but non lucratif, a un ancrage ou une visibilité en local (il n'est pas obligatoire d'avoir son siège social ou une antenne locale sur le territoire métropolitain).
- > Le projet doit obligatoirement être un projet d'accès à l'eau potable, à l'assainissement ou de sensibilisation à l'hygiène et/ou de renforcement des compétences locales sur ces thématiques.
- > Le projet implique des partenaires locaux à l'étranger et répond à un besoin clairement identifié avec ces partenaires. Les relations partenariales et le rôle des acteurs doivent être clairs dans l'élaboration du

projet et dans sa réalisation, ceci pour l'autonomie et la pérennité du projet (proposition de convention entre partenaires du projet).

- > Le projet doit être pérenne et prendre en compte les coûts de fonctionnement des éventuelles installations mises en place.
- > La maintenance et la gestion globale du dispositif doivent être prévues.
- > Le budget de l'action doit faire apparaître en ressources un cofinancement. Il doit inclure, dans la mesure du possible, un autofinancement de l'association et prévoir une participation des bénéficiaires.
- > La demande doit laisser paraître les actions menées sur le territoire de Brest métropole (sensibilisation, information, valorisation etc).

Les dépenses non éligibles

- > Dépenses d'investissement qui ne servent pas uniquement le projet (exemple : appareil photo, ordinateur, voiture, etc...) sauf cas exceptionnel où le matériel est au cœur du projet (exemple : action de sensibilisation) ;
- > Frais de fonctionnement de l'association brestoïse ou des partenaires ;
- > Envoi de matériels (exemple : conteneurs, fournitures scolaires, vêtements) et/ou médicaments ;
- > Bourses d'études et/ou stages à l'étranger ;
- > Raids ou expéditions sportives ou à caractère humanitaire ;
- > Frais de déplacement et d'hébergement (sauf exception, notamment dans le cas de projets jeunes).

Comment demander la subvention 1 % eau ?

Télécharger le formulaire ci-dessous et le renvoyer à l'adresse suivante :

Hôtel de métropole
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 Brest Cedex 2

[Télécharger le formulaire de demande de la subvention 1% eau](#) (pdf, 947 ko)

[Télécharger le formulaire de demande de la subvention 1% eau](#) (odt, 61,8 ko)



Les dates de remise des dossiers

- > 31 janvier pour les projets dont la mise en œuvre est prévue au minimum à partir de Juillet de l'année "n"
- > 15 juin pour les projets dont la mise en œuvre est prévue au minimum à partir de janvier de l'année "n+1"

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **11 janvier 2022**

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30